



**LES AVENTURES  
DES SALARIES DE STELLANTIS**

# LE CRABE AUX PINCES D'OR



# 2<sup>ème</sup> Négo intéressement

## Mieux mais pas génial !

La direction est revenue à la table des négociations avec des propositions plus favorables

### Un accord triennal pour les années 2022, 2023 et 2024

Pas de changement sur ce point, l'accord sera triennal avec un avenant chaque année pour revoir les seuils des objectifs. Comme nous le faisons les années précédentes.

### Un seul critère de déclenchement : free cash-flow positif

Après avoir sorti d'on ne sait quel tiroir une proposition de révision annuelle des seuils de free cash flow, la direction est revenue à la raison et ce critère de déclenchement restera bien unique et fixe.

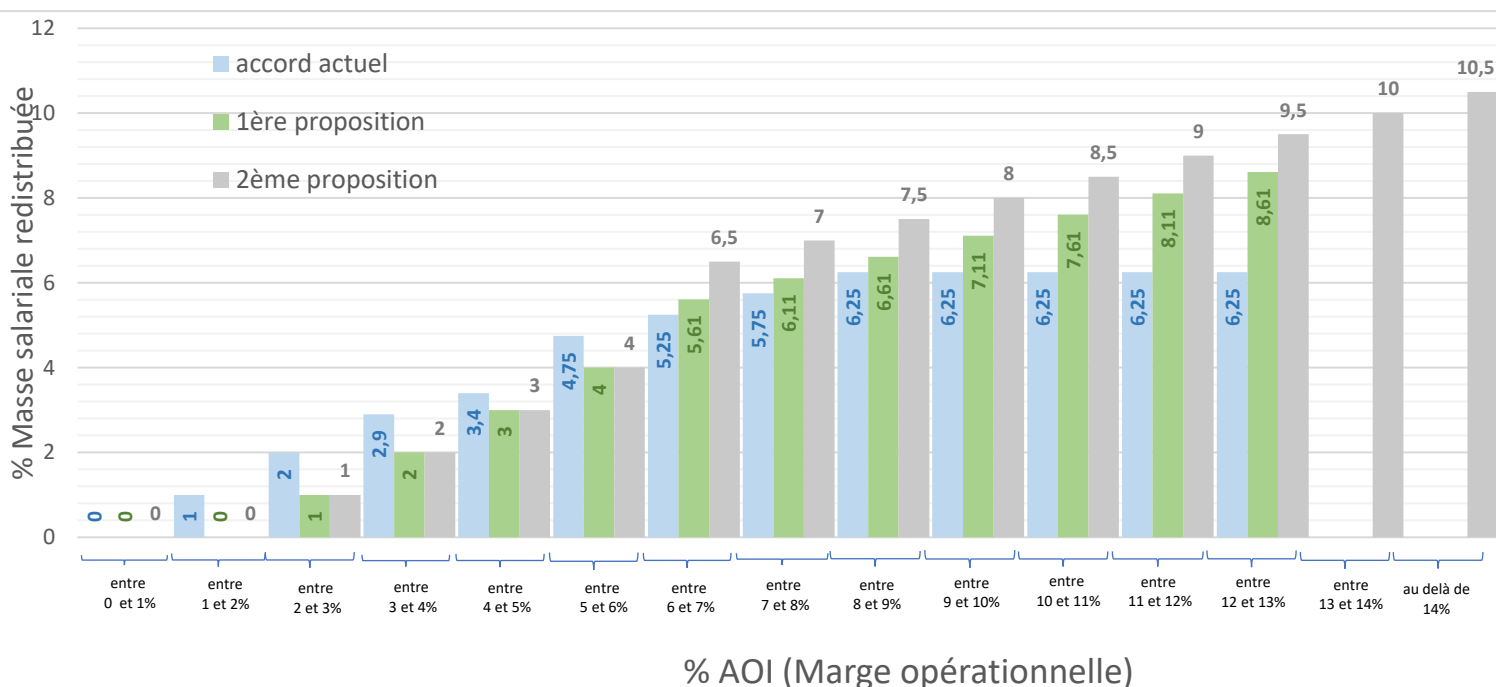
### L'objectif économique reste la clé de voute

C'est bien la marge opérationnelle qui sera prise en compte pour évaluer l'atteinte de l'objectif économique.

La direction entérine que ce sera l'AOI de l'Europe élargie qui sera utilisée dans tous les pays européens pour la redistribution des bénéfices et ceci dans un souci d'uniformiser la redistribution dans chaque plaque géographique mais aussi de challenger les hommes.

C'est difficilement compréhensible alors que les salariés français travaillent aussi sur la performance des autres plaques géographiques.

### Une évolution de l'échelle % de masse salariale en fonction de l'atteinte du % d'AOI améliorée

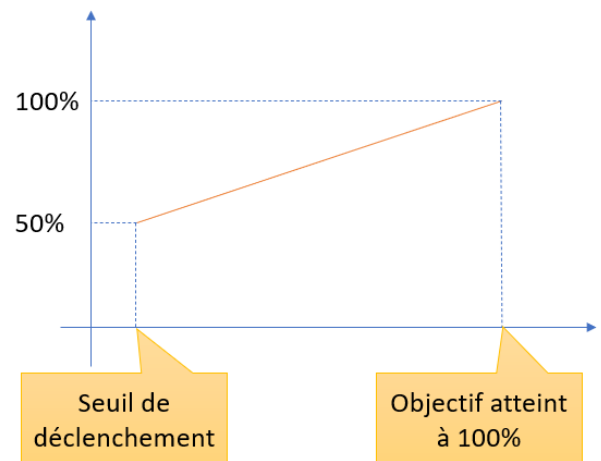


## Ajouts d'objectifs annuels France

La direction a reculé mais pas au point de sortir complètement les 2 objectifs supplémentaires. La part de ces objectifs sera de 20% de l'enveloppe globale et le seuil de déclenchement permettra de déclencher directement 50% de la somme.

Ces deux objectifs seront :

- Niveau de qualité des véhicules vendus en France comme les années passées.
- Part de marché des véhicules particuliers et VUL à faible émission CO2.



## Conclusion

Malgré l'intégration de 2 nouveaux objectifs, l'augmentation des niveaux de masse salariale reversée permet un accord plus favorable que le précédent à niveau de performance équivalent.

On n'est pas au niveau espéré permettant une grosse évolution au vu du niveau de performance déjà atteint et objectif pour les années à venir. La direction refuse de revoir en profondeur le schéma de redistribution en particulier une participation sortie de l'enveloppe globale et une prime unique pour tout le monde

**A l'heure où l'inflation est galopante et la préservation du pouvoir d'achat une priorité, il faut garder à l'esprit que sans accord signé, aucune prime d'intéressement ne sera versée en 2023. Les accords précédents ont permis le versement de plusieurs milliers d'euros aux salariés.**

La CFDT consultera ses équipes dans chaque site pour décider ou non de la signature de cet accord d'intéressement.



## CSEC du 29 juin 2022

---

### Déclaration sur le pouvoir d'achat

Depuis le début d'année et l'échec des négociations salariales, la CFDT tente d'alerter la direction sur la dégradation du pouvoir d'achat de nos salariés. Plusieurs déclarations ont été faites en CSE, plusieurs courriers ont été envoyés vous demandant de reprendre les échanges avec les partenaires sociaux pour envisager des mesures exceptionnelles en faveur du pouvoir d'achat.

Malheureusement, les réponses ont toujours été négatives et le dernier courrier est même resté sans réponse.

Aujourd'hui, nous revenons vers vous pour rappeler le contexte d'inflation qui touche durement tous les salariés.

Pour de nombreux sites, les séances en activité partielle se multiplient parfois pour plusieurs semaines consécutives. Cela se traduit par des pertes de salaires douloureuses et nous rappelle le premier confinement dur. A cette période, nous avons su mettre en œuvre un accord de solidarité pour protéger les salariés. La combinaison inflation et activité partielle vaut sans doute la peine que nous réfléchissions rapidement à des mesures de protection.

Le gouvernement appelle les entreprises qui le peuvent à augmenter les salaires. Au vu des résultats 2021 et des prévisions de premier semestre, notre groupe est en capacité d'y répondre sans se mettre en danger.

La CFDT vous demande donc de franchir le pas et d'accorder un coup de pouce salarial supplémentaire.

La CFDT vous demande également de reprendre les discussions pour trouver des moyens de protections plus favorables durant les périodes d'activité partielle prolongées.